

Séance du 27 mars 2009

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

*Le Conseil Municipal, convoqué le 20 mars 2009, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.*

-oOo-

**PRESENTS** : M. Grenet, Maire-Président ; Mme Lauqué, M. Millet-Barbé, Mme Dumas, M. Labayle, Mmes Bisauta, Durruty, M. Soroste, Mme Gibaud-Gentili, M. Jaussaud, Adjoint ; MM. Pommiez, Saussié, Causse, Lozano, Mmes Chevrel, Darmendrail, Castel, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Gastambide, Mmes Doucet-Joyé, Salducci, Pibouleau -Blain, M. Soudre, Mme Capdevielle, M. Aguerre, Mme Thicoïpé, MM. Bergé, Ugalde, Barrère, Conseillers municipaux.

**ONT DONNE POUVOIR** : M. Etchegaray à Mme Lauqué ; M. Gouffrant à M. Jaussaud ; Mme Boé à Mme Chevrel ; Mme Chabaud-Nadin à M. Pommiez ; M. Lacassagne à Mme Darmendrail ; Mme Demont à M. Causse ; Mme Touraton à Mme Doucet-Joyé ; M. Etcheto à M. Aguerre.

**ABSENTE** : Mme Loupien-Suares.

**SECRETAIRE** : Mme Salducci.

**OBJET** : FONCIER - Acquisition à l'Office Public de l'Habitat de Bayonne de locaux commerciaux situés au rez-de-chaussée de l'immeuble place Montaut - Constitution d'une copropriété en volumes - Demande de subvention du FISAC

Madame CASTEL présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Par délibération en date du 14 décembre 2006, le Conseil Municipal a autorisé la signature au profit de l'OPHLM, devenu OPHB (Office Public de l'Habitat de Bayonne), d'un bail à construction de 99 ans concernant le terrain d'assiette nécessaire à la réalisation d'un immeuble comportant 15 logements pour personnes âgées, place Montaut.

Le bail a été signé le 21 mai 2007 et les logements sont maintenant réalisés.

Dans la délibération du Conseil Municipal susvisée, il est prévu que la Ville de Bayonne se porte acquéreur des locaux commerciaux situés au rez-de-chaussée, une fois la construction terminée. En effet, la Ville de Bayonne considère qu'elle doit maîtriser l'occupation des ces locaux afin de pouvoir y développer un pôle d'animation artisanale et commerciale, nécessaire à la revitalisation de la place Montaut.

Le montant d'acquisition doit correspondre au coût de réalisation des locaux concernés qui représentent une superficie d'environ 190 m<sup>2</sup>. Il ressort des documents produits par l'OPHB que le prix coûtant est de 337 502,17 € H.T., montant confirmé par l'estimation des Services Fiscaux en date du 26 janvier dernier.

De plus et afin d'assurer une gestion cohérente et autonome des deux catégories de locaux (locaux commerciaux et locaux d'habitation), il est nécessaire d'instituer une copropriété en volumes.

Ainsi, je vous demande de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- signer l'ensemble des documents relatifs à l'acquisition par la Ville de Bayonne des locaux commerciaux situés au rez-de-chaussée de l'immeuble cadastrés BX 452, BX 453 et BX 454p ;

- signer l'ensemble des actes permettant la constitution de la copropriété en volumes pour l'immeuble concerné.

Par ailleurs, cette acquisition est éligible au titre du Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce (FISAC).

Il est donc également proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention de cet organisme au taux le plus élevé possible.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.